



N° 14 - février 2012



Panorama de l'économie sociale et solidaire en Martinique

Un secteur féminisé et 9 % de l'emploi salarié total

En 2009, en Martinique, 10 900 salariés travaillent dans l'économie sociale et solidaire. Parmi eux, huit sur dix relèvent du milieu associatif, fortement représenté dans les secteurs de l'éducation et de l'action sociale. L'économie sociale et solidaire est un secteur très féminisé, près de 70 % des salariés sont des femmes. L'économie sociale et solidaire se distingue aussi par une surreprésentation des professions intermédiaires : 32 % soit 12 points de plus que dans l'ensemble de l'économie. Les salariés de l'économie sociale et solidaire sont un peu moins rémunérés que la moyenne, en particulier dans le milieu associatif. Mais les écarts de salaires entre hommes et femmes y sont plus faibles. Enfin, avec 45 % des salariés de l'économie sociale et solidaire, le poids du secteur de la santé et de l'action sociale est plus faible en Martinique et en Guadeloupe : neuf points de moins qu'en France métropolitaine.

En 2009, 10 900 salariés martiniquais travaillent dans l'économie sociale et solidaire. Ils représentent 9 % de l'ensemble des emplois du département et 8 % de la masse salariale globale versée, soit un niveau comparable à la moyenne nationale (10 % des effectifs salariés et 8 % de la masse salariale). Le poids de l'économie sociale et solidaire est surtout visible dans les zones à forte densité de population. C'est le cas des communes de Fort-de-France, du Lamentin, de Schœlcher et du Robert

qui concentrent 69 % des salariés de l'économie sociale et solidaire. Ces salariés relèvent principalement du secteur associatif (84 % de salariés). Le reste des emplois se répartit dans les coopératives (10 %), les mutuelles (5 %) et les fondations (1 %).

9% de l'emploi en Martinique

Chiffres clés de l'économie sociale et solidaire

	Unité : nombre et %			Part de l'ESS dans le total
	Economie sociale et solidaire (ESS)	Privé hors ESS	Public	
Etablissements employeurs	942	9 540	1 575	8,0
Effectifs salariés au 31/12	10 909	62 127	50 254	9,3
Equivalents temps plein	8 672	54 831	46 345	8,2
Rémunérations brutes (en millions d'euros)	263,5	1 640,6	1 587,3	7,8

Source : Insee, Clap 2009

Un moteur pour l'emploi

Parmi les salariés de l'économie sociale et solidaire, un sur deux exerce dans les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Un sur trois se consacre à d'autres activités de services. Les activités financières et d'assurance regroupent 13 % de ces effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire.

Le poids de l'économie sociale et solidaire est plus important dans certains secteurs d'activité tels que les services et les activités financières et d'assurance : plus des deux tiers des salariés des services et deux salariés sur cinq des activités financières relèvent de l'économie sociale et solidaire.

En Martinique, l'économie sociale et solidaire rassemble 942 établissements employeurs, soit 9 % des éta-

En Mars 2011, la Présidence du conseil de l'Union Européenne a souligné le rôle de l'économie sociale et solidaire en terme de cohésion sociale, de création d'emplois et d'insertion de publics fragilisés. Il a affirmé sa volonté de promouvoir ce secteur à travers les politiques de l'Union Européenne.



blissements employeurs de la région. Dans huit cas sur dix, les établissements sont des associations. C'est un secteur peu concentré. Un salarié sur quatre travaille au sein de l'un des dix plus grands établissements. Les établissements de l'économie sociale et solidaire emploient en moyenne 12 salariés comme en France métropolitaine.

la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Martinique-Guyane (entre 100 et 249 salariés) sont les deux plus importantes.

Le reste des salariés se répartit entre les mutuelles (500 salariés) et les fondations (130 salariés).

Peu de fondations

Établissements de l'économie sociale et solidaire selon la forme juridique en Martinique

	Unité : nombre				
	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Total économie sociale et solidaire
Établissements employeurs	87	42	813	nc	942
Effectifs salariés au 31/12	1 093	506	9 184	126	10 909
Équivalent temps plein	1 060	463	7 034	115	8 672
Effectifs salariés moyens / employeur	13	12	11	nc	12

Source : Insee, Clap 2009

Les associations, secteur majoritaire dans l'économie sociale et solidaire

Comme pour les autres régions françaises, les associations sont le principal employeur de l'économie sociale et solidaire en Martinique. Avec 700 établissements employeurs et 9 200 salariés, les associations forment, à elles seules, près de 83 % des établissements et plus de 84 % de l'effectif salarié de l'économie sociale et solidaire. Parmi les 9 200 salariés du secteur associatif, près de la moitié exerce dans le social. L'association départementale des amis et parents des personnes handicapées (ADAPEI) (plus de 500 salariés), l'association départementale d'aide aux retraités et aux personnes âgées (ADARPA) (entre 250 et 500 salariés) et l'association martiniquaise d'éducation populaire (AMEP) (100 à 249 salariés) sont les plus gros établissements du secteur associatif.

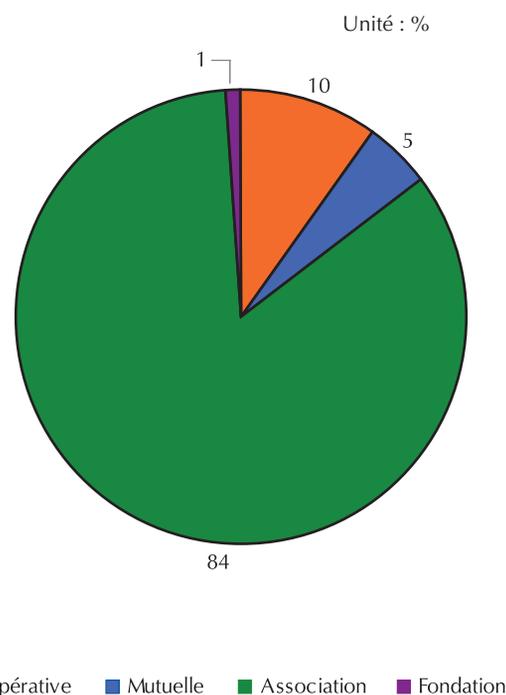
Dans les associations, les trois quarts des postes sont à temps complet. Dans les coopératives, les mutuelles et les fondations, la quasi-totalité des salariés occupent des postes à temps complet.

Au total, 79 % des postes de l'économie sociale et solidaire sont à temps complet, contre 89 % dans l'ensemble de l'économie de l'île.

Les coopératives réunissent 1 100 salariés répartis sur 117 établissements. Neuf emplois sur dix relèvent des activités financières. Seules six coopératives de l'économie sociale et solidaire emploient plus de 20 salariés. Parmi elles, la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (entre 250 et 500 salariés) et

Principaux employeurs : les associations

L'emploi salarié dans l'économie sociale et solidaire selon la forme juridique en Martinique

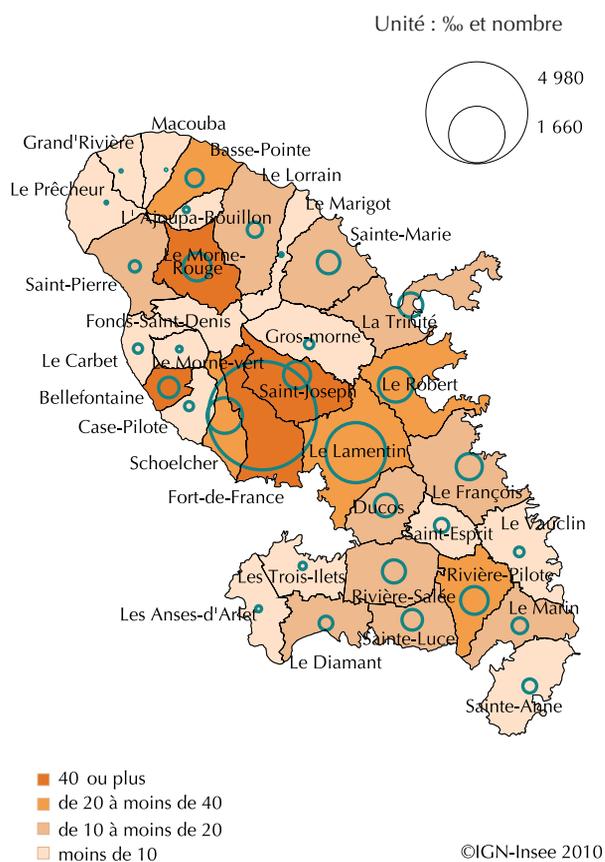


Source : Insee, Clap 2009

L'économie sociale et solidaire rassemble des entreprises qui relèvent des coopératives, des mutuelles, des associations ou des fondations. Elle participe activement au développement du territoire.

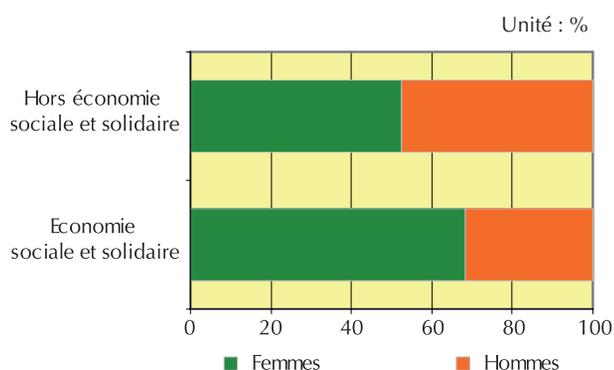
Un poids plus important à Fort de France et au Lamentin

Salariés de l'économie sociale par rapport à la population des communes en Martinique



Un secteur qui emploie proportionnellement plus de femmes

Effectifs salariés selon le sexe en Martinique



Source : Insee, Dads 2009

Des professions intermédiaires surreprésentées

L'économie sociale et solidaire se distingue aussi par une surreprésentation des professions intermédiaires : 32 % soit 12 points de plus que dans l'ensemble de l'économie. Dans les associations, les salariés exercent plus souvent une profession intermédiaire dans l'éducation (46 %), la culture et le loisir (50 %), le sport (50 %) et l'hébergement social et accueil d'enfant sans hébergement (43 %).

Les secteurs de l'enseignement, de la santé et du travail social regroupent 80 % de ces professions. Ce sont principalement des instituteurs, des infirmières, des assistantes sociales, des techniciens médicaux, des éducateurs spécialisés et des animateurs socioculturels et de loisirs.

Les professions intermédiaires sont moins présentes dans les mutuelles que dans les autres familles de l'économie sociale et solidaire (15 %). Les salariés des mutuelles sont plus souvent des employés (68 %). De même, les associations ont davantage recours aux employés dans les activités d'aide à domicile (90 %), les crèches et garderies (60 %), l'hébergement-restauration (60 % ou l'accueil des personnes âgées (51 %).

Comme dans l'économie régionale, 11 % des salariés de l'économie sociale et solidaire sont des cadres. Néanmoins, cette part diffère sensiblement selon les domaines de l'économie sociale et solidaire. Plus nombreux dans les coopératives (19 %), ils ne représentent que 10 % des salariés dans les associations. Dans l'enseignement, la culture et les loisirs, ils représentent respectivement 30 % et 20 % des salariés.

Les ouvriers sont nettement moins représentés dans l'économie sociale et solidaire que dans l'ensemble de l'économie : 14 % contre 24 %. Ils sont nombreux dans les associations d'aide au travail. Ces structures emploient notamment des travailleurs handicapés pour des activités de production du type façonnage, conditionnement, menuiserie, entretien d'espaces verts, etc.

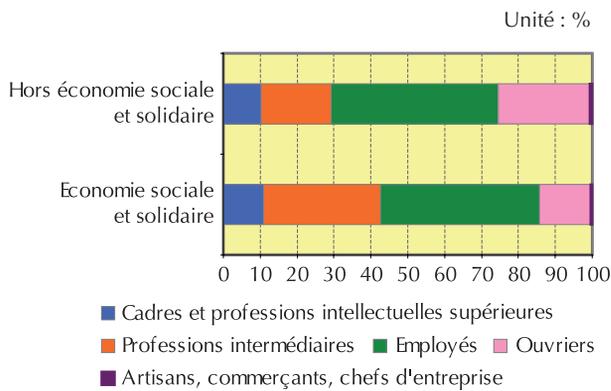
Un secteur féminisé

L'économie sociale et solidaire est un secteur très féminisé : 68 % des salariés sont des femmes, soit 14 points de plus que dans l'ensemble de l'économie. Elles sont majoritaires dans toutes les familles de l'économie sociale et solidaire. Dans les fondations, elles occupent 87 % des emplois salariés, 73 % dans les mutuelles, 70 % dans les associations et 62 % dans les coopératives. Au sein des associations, dans le domaine social les salariés sont pour l'essentiel des femmes. C'est particulièrement vrai dans les crèches et garderies (96 %) et dans l'aide à domicile (95 %). Elles sont également largement majoritaires dans le domaine de la santé. En revanche, elles sont moins représentées dans les services aux entreprises (49 %) et dans l'aide au travail (48 %). Par ailleurs, les femmes sont très nombreuses au sein des cadres. Elles représentent 62 % des salariés, contre 48 % dans l'ensemble de l'économie. Elles sont surtout présentes dans la formation.



Forte proportion de professions intermédiaires dans l'économie sociale et solidaire

Répartition des salariés selon la catégorie socioprofessionnelle en Martinique



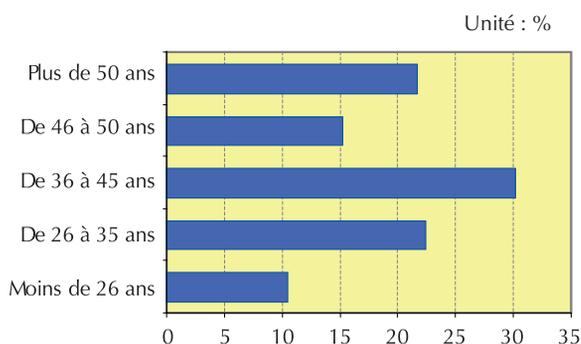
Source : Insee, Dads 2009

Des départs à la retraite attendus

Dans l'économie sociale et solidaire, 22 % des salariés ont plus de 50 ans, soit un taux similaire à l'ensemble de l'économie (24 %). Avec près du tiers de salariés âgés de plus de 50 ans, les fondations rassemblent des salariés plus âgés que les coopératives (27 %), les associations (21 %) et les mutuelles (19 %). Néanmoins, c'est dans le milieu associatif que se trouvent les secteurs les plus âgés de l'économie sociale et solidaire. En effet, dans l'accueil aux personnes âgées et la santé, un salarié sur trois est âgé de plus de 50 ans. Avec 1 260 salariés âgés de plus de 55 ans, c'est un salarié sur dix qui devrait prendre sa retraite d'ici à 2019. Le phénomène touche particulièrement les présidents de structure. Plus du quart des responsables d'établissements de l'économie sociale et solidaire sont âgés de plus de 55 ans, soit 380 emplois. Dans les années à venir, les pouvoirs publics

Un salarié sur cinq a plus de 50 ans

Pyramide des âges des salariés de l'économie sociale et solidaire en Martinique



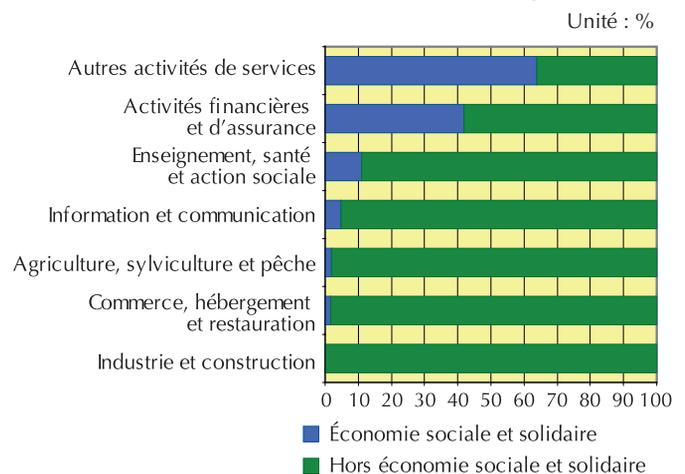
Source : Insee, Dads 2009

devront faire face à un double défi : adapter et développer des structures capables d'accueillir une part croissante de personnes âgées dépendantes mais aussi faire face au renouvellement des salariés de ces structures.

Une économie de services

L'économie sociale et solidaire très présente dans les services, notamment dans les activités financières et d'assurance.

Poids de l'économie sociale et solidaire selon le secteur d'activité en Martinique



Source : Insee, Clap 2009

Des salaires horaires plus faibles

En 2009, le salaire horaire net moyen d'un salarié dans l'économie sociale et solidaire est légèrement inférieur à celui d'un salarié du reste de l'économie (12,5 euros nets/heure contre 13,5 euros nets/heure). Par ailleurs, les disparités sectorielles sont importantes. Dans le milieu associatif, l'aide par le travail (8,5 euros nets/heure), les crèches et garderies (8,8 euros nets/heure) et l'aide à domicile (8,9 euros nets/heure) sont les activités où les rémunérations sont les plus faibles. A l'inverse, la santé, la formation continue et la formation des adultes sont plus rémunératrices (respectivement 18,2 et 16 euros net/heure). Les activités les plus rémunératrices de l'économie sociale et solidaire sont dans les coopératives de crédit, avec 19,4 euros nets/heure. Ces disparités salariales sectorielles s'expliquent notamment par la part des cadres et des professions intermédiaires dans ces activités. Dans les coopératives de crédit, 58 % des emplois sont des postes de cadres ou des professions intermédiaires, contre 5 % dans l'aide à domicile. Parallèlement, la quasi-totalité des emplois dans les coopératives de crédit sont à temps complet, alors que dans l'aide à domicile, le temps partiel concerne deux salariés sur cinq. Comme dans l'ensemble de l'économie, des écarts de salaire entre hommes et femmes s'observent dans l'économie so-

Note : Dans les départements Français d'Amérique, les autres activités de services regroupent essentiellement les sociétés carnavalesques, les associations de jeunes ou d'étudiants, les associations de consommateurs, mais aussi des associations dont l'objet consiste à organiser des réunions et des rencontres, telles que le Rotary, les loges maçonniques, etc.



ciale et solidaire mais ils sont moindres (1,3 euros de plus de l'heure en faveur des hommes). Cela s'explique en partie par la forte représentation des professions intermédiaires. Ces différences salariales sont particulièrement marquées dans le secteur de la santé (23,9 euros nets/heure pour les hommes contre 16,8 euros nets/heure pour les femmes). Les

activités d'aide par le travail et l'accueil des personnes handicapées rémunèrent en revanche un peu mieux les femmes : en moyenne respectivement + 1,8 et +1,15 euros de l'heure.

Ali BENCHADOUCHE
Cynthia DUCHEL

Sources utilisées

Les établissements et l'emploi salarié de l'économie sociale et solidaire sont mesurés à partir de la source Clap (Connaissance locale de l'appareil productif). Le champ de CLAP est presque complet sur les salariés. Les données d'emploi résultent d'une mise en cohérence des sources DADS (Déclarations Annuelles des Données Sociales), URSSAF et Fonction Publique d'État (hors militaires du ministère de la Défense). Pour cette étude, le champ est celui des établissements employeurs et de leur emploi salarié, hors intérimaires. La caractérisation des emplois salariés repose sur la source DADS (Déclarations annuelles de données sociales). Formalité administrative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, la DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés. Pour ces deux sources, le champ couvert est celui des postes « non annexes », considérés comme emplois principaux (plus de 30 jours et plus de 120 heures travaillées sur l'année).

Définitions

Économie sociale et solidaire :

En France, l'économie sociale et solidaire est couramment définie comme le regroupement des structures économiques qui partagent des principes fondateurs définis dans une charte commune publiée en 1980 : fonctionnement démocratique, liberté d'adhésion, but non lucratif (non-appropriation individuelle des excédents financiers, à l'exception des sociétés coopératives), dimension humaine au centre de la finalité des entreprises. Ces principes garantissent une certaine stabilité aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui sont en outre profondément ancrées dans une forte dynamique territoriale. Chaque sociétaire possède une voix égale aux autres (quel que soit son apport financier) notamment lors du choix des orientations prises par sa structure. Le périmètre de l'économie sociale et solidaire est donc défini par la forme juridique des entreprises, et non par leur domaine d'intervention. La sélection statistique des établissements de l'économie sociale et solidaire est essentiellement guidée par l'identification de leur appartenance à ces catégories juridiques.

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont classées en quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.

Coopérative : groupement de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs.

Les coopératives sont gérées par leurs membres, sur la base de l'égalité des droits et des obligations des sociétaires.

Mutuelle : groupement de personnes basé sur les principes de solidarité et d'entraide, visant la recherche désintéressée de la prévoyance et/ou d'assurance au profit des adhérents.

Association : convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que le partage des bénéfices.

Fondation : acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but lucratif.

Limites

Cette étude ne tient pas compte de l'influence de l'économie sociale et solidaire sur des enjeux tels que le lien social ou l'animation des territoires. Par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte le bénévolat, source de main-d'œuvre non négligeable pour l'économie sociale et solidaire, notamment les associations. Seuls les établissements employeurs sont pris en compte.

En effet, les organisations sans salarié ne sont pas tenues de se déclarer dans un Centre de Formalités des Entreprises, elles sont ainsi mal connues. C'est pourquoi le champ se limite aux établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année 2009 (hors agriculture), ceux-ci étant obligatoirement enregistrés. Ils représentent 40 % de l'ensemble des établissements de l'économie sociale et solidaire (Source : SIRENE 2009)

Pour en savoir plus

« L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale et solidaire », Insee Première n° 1390



Cette publication a été réalisée dans le cadre d'une convention de partenariat entre le C.R.E.S.S de la Martinique et l'Insee - Antilles - Guyane, avec le concours de :



Caisse des dépôts et consignations



Conseil Économique Social Environnemental Régional Martinique



Conseil régional de la Martinique



Direction Générale de la Cohésion Sociale



Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France



Préfecture de la Martinique

Elle apporte un véritable éclairage sur la situation de l'économie sociale et solidaire de la Martinique et constitue une référence pour les acteurs chargés de la définition et de la mise en œuvre de politiques publiques locales visant le développement de l'économie sociale et solidaire.

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : Georges-Marie GRENIER
 Rédactrice en chef : Élisabeth LAURET
 Fabrication : Nadia LUCE

© INSEE Antilles-Guyane - 2012